



Mardi 30 juin 2020

à 18h00

Compte rendu
du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le 30 juin, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni à l'Espace Culurel du Couzru pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Philippe JANICOT.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
BEAUGERIE Delphine	X		
BIAD Brahim	X		
BOUCHON Véronique	18h10		
BOURDOLLE Philippe	X		
BOURGEOIS Annick	X		
BRAILLON Eliane		X	BOURGEOIS ANNICK
COQUEL Laure	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
EJNER Pascal	X		
HAY Salomé		X	VILLAUTREIX JOEL
JANICOT Philippe	X		
LARROQUE Joël	X		
MOUMIN Manon		X	COQUEL LAURE
MOREAU Aurore		X	WISSOCQ MATHILDE
NARAIN Gino	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
TOUNIEROUX Vincent	X		
VALADON Thierry	X		
VILLAUTREIX Joël	X		
WISSOCQ Mathilde	X		
ZBORALA Bernard		X	DEBAYLE MICHELE

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil **Mme WISSOCQ Mathilde** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

1. Affectation de résultat 2019 – budget principal
2. Vote des taux d'impositions 2020
3. Subventions 2020 aux associations
4. Adoption du budget principal 2020
5. Affectation de résultat 2019 - budget CCAS
6. Adoption du budget CCAS 2020
7. Ouverture d'une ligne de trésorerie
8. Commission communale des impôts directs (CCID) – Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
---------	---------	----------	--------------

1. AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Thierry VALADON, Adjoint au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2019.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 685 449,42 €.

La section d'investissement y compris les restes à réaliser, fait apparaître un besoin de financement de 152 543,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation 2019 du budget général comme suit :

- **couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 152 543,70 €.**
- **réserve pour le financement de travaux d'investissement 2020, au compte 1068, pour 188 000 €.**
- **conservation du solde soit 344 905,72 € à la section de fonctionnement**

- de reprendre ces résultats au budget primitif 2020.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Thierry VALADON explique que la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers d'ici 2023. **Les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.**

Il présente au Conseil Municipal les recettes prévisionnelles liées aux taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties pour l'année 2020.

Compte tenu des taux actuels, du niveau de la collectivité vis-à-vis des autres communes de Limoges Métropole et de l'augmentation des bases de 1,2% générant une recette supplémentaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à :

- **18.64 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier bâti**
- **67.28 % le taux d'imposition communale pour la taxe sur le foncier non bâti**

- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

3. SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par la Commission des Finances concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020.

D'une manière générale, les subventions accordées ne seront versées que :

- si le dossier de demande est adressé en temps utile à la commune,
- s'il est totalement complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder, pour l'année 2020, les subventions telles qu'elles apparaissent sur le document annexé,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- de ne verser la subvention que si le dossier est dûment complété,
- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

4. SUBVENTION 2020 AU COMITE DE JUMELAGE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de 1 500€ sollicitée par le Comité de Jumelage de Boisseuil. Cette subvention est présentée à part des autres subventions étant donné la récente élection du bureau du comité de jumelage composée de 2 membres du conseil municipal (Mmes Annick Bourgeois et Laure Coquel). Ces deux élues ne participeront par conséquent pas au vote de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder, pour l'année 2020, la subvention de 1 500 € au Comité de Jumelage,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- de ne verser la subvention que si le dossier est dûment complété,
- de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

5. ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2020

Monsieur Thierry VALADON, Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances pour le budget de l'année 2020.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 759 805.72 €	2 759 805.72 €
Section d'Investissement	1 657 694.95 €	1 657 694.95 €
TOTAL	4 417 500. 67 €	4 417 500. 67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter le budget 2020 tel que présenté,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

6. AFFECTATION DE RESULTAT 2019 – BUDGET CCAS

Monsieur Thierry VALADON, Adjoint au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget du CCAS pour l'année 2019.

Le résultat de fonctionnement est de – 681,18 €.

Résultat antérieur : 193,11 €

Résultat cumulé de fonctionnement : - 488,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de conserver la totalité du solde d'exploitation 2019 du budget du CCAS à la section de fonctionnement,**
- **de reprendre ces résultats au budget primitif 2020.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

7. ADOPTION DU BUDGET 2020 DU CCAS

Monsieur Thierry VALADON, Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances pour le budget du CCAS de l'année 2020. Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2000.00	2000.00
Section d'investissement	0.00	0.00
TOTAL	2000.00	2000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter le budget 2020 pour le CCAS tel que présenté ;**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

8. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour couvrir les besoins ponctuels de financement entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Après consultation et étude des conditions proposées par 4 banques, la Caisse d'Epargne présente une meilleure offre, Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive de 200 000 € pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat, aux conditions suivantes :

Montant : 200 000 €
Durée : 12 mois
Taux d'intérêt : taux fixe de 0.80 %
Base de calcul : exact/360
Process de traitement automatique : ✧ tirage : crédit d'office
✧ Remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0.10% du montant

Commission de mouvement : néant

Commission de non-utilisation : 0.20% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive de 200 000 € consentie pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.**
- **procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

9. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la liste de 32 noms comme suit :

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

9

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	CRUVEILHER	Jean-Bernard	30/09/1955	8 Impasse du Chemin de Gascour 87220 Boisseuil	TH / TF
2	M.	CRUVEILHER	Guy	14/05/1939	8 Allée des Bruyères 87220 Boisseuil	TH / TF
3	MME	DESBORDES	Nicole	22/06/1961	12 Route de Limoges 87220 Boisseuil	TH / TF
4	M.	BARDAUD	Didier	23/04/1970	5 Rue du Vieux Boisseuil 87220 Boisseuil	TH / TF
5	M.	LEJEUNE	André	11/05/1949	6 Route du Buisson 87220 Boisseuil	TH / TF
6	MME	LENCROZ	Maryse	23/12/1939	29 Allée de la Briance 87220 Boisseuil	TH
7	M.	CHAUFFIER	Christian	15/02/1948	10 Rue du Vieux Boisseuil 87220 Boisseuil	TH / TF
8	M.	VILATTE	Joël	25/06/1965	Les Pataudes 87220 Boisseuil	TH / TF
9	M.	GARNICHE	Daniel	05/05/1947	149 Allée de la Roselle 87220 Boisseuil	TH / TF
10	M.	LAGORCE	Laurent	24/11/1973	Les Jallards 87220 Boisseuil	TF / CFE
11	M.	DELLIAC	Thierry	09/08/1950	49 Allée des Cerisiers 87220 Boisseuil	TH / TF
12	MME	CELLERIER	Mane-Thérèse	06/09/1944	12 Route de Toulouse 87220 Boisseuil	TH / TF
13	M.	BESSAUDOU	Jean-Marc	18/07/1959	Pereix 87220 Boisseuil	TH / TF
14	M.	VILLAUTREIX	Pascal	25/04/1962	1 Chemin de Gascour 87220 Boisseuil	TH
15	M.	TROUVAT	Jacques	27/11/1943	4 Allée Bruyères 87220 Boisseuil	TH / TF
16	M.	DENIS	Joël	13/04/1955	Pereix 87220 Boisseuil	TH / TF
17	M.	VANTAUX	Nicolas	23/06/1972	Bos Vieux 87220 Boisseuil	TH / TF
18	MME	BONNAT	Marie	14/03/1957	44 Route des Bruges 87220 Boisseuil	TH
19	M.	BARDAUD	Pascal	25/08/1958	1 Rue Jacques BREL 87220 Boisseuil	TH
20	M.	DESSUS	Philippe	21/01/1964	8 Rue du Vieux Boisseuil 87220 Boisseuil	TH / TF
21	MME	GIRE	Stéphanie	25/05/1978	3 Chemin des Essarts 87220 Boisseuil	TH / TF
22	MME	CLAUZADE	Catherine	24/08/1963	9 Passage du Vieux Boisseuil 87220 Boisseuil	TH
23	MME	LOUIS	Sandra	18/07/1971	4 Impasse du Vieux Boisseuil 87220 Boisseuil	TH
24	M.	RAYNAUD	Philippe	09/07/1964	73 Route du Buisson 87220 Boisseuil	TH / TF
25	M.	NOUHAUD	Jean-Louis	13/04/1947	5 Rue Yves MONTAND, 87220 Boisseuil	TF
26	M.	GANTEILLE	Christophe	12/10/1967	161 Route de la Planche 87220 Boisseuil	TH / TF
27	M.	DULAC	Jean-Jacques	20/12/1953	13 Impasse Georges WOLINSKI 87220 Boisseuil	TH
28	M.	FONDANECHÉ	Gérard	06/01/1953	La Chalussie 87220 Boisseuil	TH
29	M.	BAIGE	Jean-Paul	27/10/1961	25 Route des Bruges 87220 Boisseuil	TH / TF
30	M.	FRAILE CASTELLO	Pascal	05/03/1972	16 Rue du Vieux Boisseuil 87220 Boisseuil	TH / TF
31	M.	MORANGE	Guy	11/04/1941	2 Route du Buisson 87220 Boisseuil	TH / TF
32	M.	BOSSAVIE	Philippe	01/11/1969	14 Allée des Pommiers 87220 Boisseuil	TH / TF

01/07/2020

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

INFORMATIONS

- Commissions Syndicat Intercommunal d'Etude et de programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL) et Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Vienne-Briance-Gorre : les délégués nommés sur ces commissions n'auront pas à y siéger car nous avons été informés que ces compétences ont été transférées à Limoges Métropole.
- La préfecture a été sollicitée au sujet de la réglementation du placement des élus lors des conseils municipaux, nous attendons la réponse.
- La préfecture nous a informés de la possibilité de modifier l'arrêté existant relatif à l'ouverture des commerces le dimanche en raison du contexte économique particulièrement difficile pour l'économie locale.
Le directeur de carrefour Boisseuil a sollicité la commune pour pouvoir ouvrir le dimanche 19 juillet et nous avons interrogé Limoges Métropole qui a émis un avis favorable ce jour.
L'arrêté va par conséquent être modifié dans ce sens.

Levée de séance à 20h13

Le Maire,
Philippe JANICOT

